



-4150-



**FORESTVILLE**  
PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS

Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance ordinaire, ce 24 mai 2022, à 12 h 15, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

**Sont présents :**

Mme Micheline Anctil, mairesse;  
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;  
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;  
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4.  
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;  
M. Carol Girard, conseiller au siège # 6.

**Est absente :**

Mme Jannie Tremblay, conseillère au siège # 1;

**Assiste également :**

Mme Dominique Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière.

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

**Ouverture de la séance**

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à heure.

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Les membres du conseil ont reçu un avis de convocation mentionnant que les sujets suivants seraient à l'ordre du jour :

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Achat d'équipement - Modules de jeux;
4. Achat d'équipement - Surface de deck-hockey;
5. Avis de motion et adoption du 1er projet de règlement # 2022-305;
6. Nomination chef aux opérations par intérim;
7. Ouverture d'un 2e poste de chef aux opérations;
8. Ouverture d'un poste de pompier permanent;
9. Achat d'un véhicule « type SUV compact »;
10. Clôture et levée de la séance.

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Achat d'équipement - Modules de jeux**

**R-220524-136**



CONSIDÉRANT les subventions confirmées pour l'achat de modules de jeux;

CONSIDÉRANT la soumission # C-202204, de Jeux 1000 pattes, au montant de 90 000 \$, plus taxes applicables, pour l'achat de modules de jeux;

CONSIDÉRANT que le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet de conclure des contrats de gré à gré, et ce, conformément au seuil de 105 700 \$ décrété par le ministre concernant les appels d'offres publics;

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la soumission # C-202204 et d'autoriser le paiement à Jeux 1000 pattes au montant de 90 000 \$, plus taxes applicables.

**Achat d'équipement - Surface de deck-hockey  
R-220524-137**

CONSIDÉRANT les subventions confirmées pour l'achat de surface de deck-hockey;

CONSIDÉRANT la soumission # 52023, de Distribution Sports Loisirs, au montant de 16 631.00 \$, plus taxes applicables, pour l'achat d'une surface de deck-hockey;

CONSIDÉRANT que le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet de conclure des contrats de gré à gré, et ce, conformément au seuil de 105 700 \$ décrété par le ministre concernant les appels d'offres publics;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la soumission # 50023 et d'autoriser le paiement à Distribution Sports Loisirs au montant de 16 631.00 \$, plus taxes applicables.

**Avis de motion et adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement # 2022-305  
R-220524-138**

Un avis de motion est donné par la conseillère Mme Gina L'Heureux qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement modifiant le règlement # 2009-236, et ses amendements, relatif au zonage. Le 1<sup>er</sup> projet de règlement est remis à cette même séance.

Le règlement aura pour effet de modifier les dispositions suivantes :

- Modifier les dispositions relatives aux piscines résidentielles afin de se conformer à la nouvelle réglementation provinciale;
- Abroger les articles concernant la protection des rives et du littoral afin de se référer au règlement transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral;
- Ajouter, dans la zone 117-2-H, l'usage « résidences unifamiliales en rangée » et modifier la grille des spécifications;
- Autoriser, dans la zone 112-H, l'implantation de garage isolé en cour avant, et ce, à certaines conditions et ajouter la note à la grille des spécifications;
- Permettre l'installation de spa dans des gloriottes.



**Nomination chef aux opérations par intérim  
R-220524-139**

CONSIDÉRANT que le chef aux opérations, M. Pascal Breton, quitte ses fonctions à compter du 18 juin prochain.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer l'intérim le temps de combler le poste;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de nommer Mme Marie-Pier Dufour à titre de chef aux opérations par intérim pour une période de 3 mois, et ce, à compter du 18 juin 2022. Il est également résolu de lui accorder une prime de responsabilité de 10 % de son salaire actuel.

**Ouverture d'un 2e poste de chef aux opérations  
R-220524-140**

CONSIDÉRANT le manque d'effectif au sein de la brigade et qu'il est nécessaire d'assurer la continuité des opérations;

CONSIDÉRANT que l'ajout d'un 2e chef aux opérations permettra la continuité du service en lors d'absence du chef aux opérations;

CONSIDÉRANT que l'entente intermunicipale en sécurité incendie recommande l'engagement d'un 2e chef aux opérations;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la recommandation de l'entente intermunicipale en sécurité incendie et de procéder à l'ouverture d'un 2e chef aux opérations.

**Ouverture d'un poste de pompier permanent  
R-220524-141**

CONSIDÉRANT que le problème de main-d'œuvre touche également le service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que c'est le personnel permanent qui comble actuellement le manque d'effectif

CONSIDÉRANT que pour éviter l'essoufflement du personnel permanent, la solution est l'engagement d'un pompier permanent à horaire variable;

CONSIDÉRANT que pour toutes ses raisons l'entente intermunicipale en sécurité incendie recommande l'engagement d'un pompier permanent;

Il est résolu d'accepter la recommandation de l'entente intermunicipale en sécurité incendie et de procéder à l'ouverture d'un poste permanent de pompier.

**Achat d'un véhicule « type SUV compact »  
R-220524-142**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer l'achat d'un nouveau véhicule suite à l'engagement de 2 nouveaux postes permanents au sein de la brigade,

CONSIDÉRANT que l'entente intermunicipale en sécurité incendie recommande l'achat d'un nouveau véhicule;



CONSIDÉRANT la distance à parcourir sur le territoire de l'entente qui couvre plus de 118 km et le prix actuel de l'essence, il y a lieu de choisir un plus petit véhicule, de type SUV compact;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été effectuée à 2 soumissionnaires et que nous avons reçu les soumissions suivantes :

- Manic Toyota Baie-Comeau..... 37 006.00 \$
- Rocoto Ltée Chicoutimi..... 39 079.99 \$

CONSIDÉRANT que le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet l'achat de gré à gré, et ce, conformément au seuil de 105 700 \$ décrété par le ministre concernant les appels d'offres publics;

Il est résolu d'accepter la soumission de Manic Toyota, du 19 mai 2022, au prix de 37 006.00 \$, plus taxes applicables pour l'achat d'un RAV 4 XLE AWD 2022.

**Clôture et levée de la séance**

La mairesse déclare la séance close et le conseiller M. Mario Desbiens propose la levée à 12 h 40, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

\_\_\_\_\_  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Greffière

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.